

### Questions écrites

Tout actionnaire qui a accompli les formalités de participation à l'assemblée générale extraordinaire peut poser des questions écrites, en les transmettant à la société pour **le vendredi 23 juillet 2021** au plus tard par lettre ou par courriel ([sophie.van.iseghem@roularta.be](mailto:sophie.van.iseghem@roularta.be)).

Les administrateurs et/ou le commissaire y répondront alors oralement pendant l'assemblée, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la société, ses administrateurs ou ses commissaires. Les réponses à ces questions écrites seront publiées sur le site web de la société ([www.roularta.be/fr/roularta-bourse/assemblee-generale-2021](http://www.roularta.be/fr/roularta-bourse/assemblee-generale-2021)).